

ARRIVÉ LE:

- 1 JUN 2016

SOUS PRÉFECTURE
DE LODEVE (94)

**PRIX DE LA TRÈS PETITE ENTREPRISE (TPE)
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MONTPELLIER**

L'an deux mil seize le vingt sept mai à quatorze heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 11 mai 2016.

Etaient présents ou représentés :	Christian BILHAC (représenté par M.DUPONT Laurent), Marie-Christine BOUSQUET, Olivier BRUN, Bernard FABREGUETTES, Joëlle GOUDAL, Audrey GUERIN, Jean-Claude LACROIX, Jean-Noël MALAN, Denis MALLET, Marie PASSIEUX, Yolande PRULHIÈRE, Claude REVEL (représenté par M. Jean COSTES) Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Louis VILLARET.
Absents ou excusés :	Claude CARCELLER, Alain CHALAGUIER, Jacky GALABRUN, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Patrick LAMBOLEZ, Gaëlle LEVEQUE, Nicole MORERE, Patrick MOROY, Béatrice NEGRIER, Marie Pierre PONS, Michel SAINTPIERRE.
Invités : 29 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 17	

Vu le Prix de la TPE fondé en 2003 qui valorise et met à l'honneur les très petites entreprises du territoire Cœur d'Hérault à l'échelle du Département de l'Hérault, et du Gard.

Considérant sa renommée, son impact à l'échelle des différents territoires couverts et le partenariat qu'il mobilise

Considérant que depuis 2012, pour la 10^{ème} édition, le territoire d'action du prix s'est élargi avec l'entrée du Département du Gard.

Vu qu'une ouverture de la couverture géographique a été actée par le Comité de pilotage du Prix TPE pour en faire un évènement de valorisation de la TPE Régional

Considérant que l'intégration de nouveaux territoires nécessite un redécoupage géographique afin de réduire les disparités de taille et optimiser le coût de fonctionnement du Prix.

Considérant qu'afin de préparer au mieux l'intégration de nouveaux territoires, mais aussi pour faire face à des réductions budgétaires, le comité du Prix TPE, a réorganisé pour 2016 le Prix sur 4 territoires, dans l'attente, en 2017, de l'entrée d'autres territoires.

Vu que depuis 2014, le portage administratif et financier est porté par la CCI-LR qui en délègue la gestion à la CCI de Montpellier

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ De valider le projet de convention de partenariat ci-annexée, qui prévoit :
 - Que cet accord sera conclu au minimum pour 1 an avec reconduction expresse

- Que la participation financière du SYDEL s'élève à 3000 euros pour l'année 2016, ces crédits étant inscrits au Budget principal du SYDEL
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire et notamment la convention annuelle et ses éventuels renouvellements.

Clermont l'Hérault, le 31 mai 2016
Le Président certifie sous sa responsabilité
La présente délibération exécutoire le 31 mai 2016

Publiée le 31 mai 2016
Transmise le 31 mai 2016

Le Président du Syndicat



Louis VILLARET